

Stratégie de conservation des mares: création de quatre mares le long du canal d'amenée Seine.

Contexte / Description :

En 2010 dans la cadre du dragage du canal d'amenée Seine des bassins de rétention ont été créés pour stocker les sédiments afin qu'ils s'épurent.

Ces derniers, n'étant que très peu comblés, ont servi pour les travaux de réhabilitation du canal d'amenée Seine entre 2011 et 2016.

N'étant encore une fois totalement comblés, il a été décidé lors de la remise en état finale des terrains de créer quatre mares dans ces anciens bassins.

~~Les mares contribuent au maintien et à l'essor de la biodiversité. De nombreux animaux dépendent en effet de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. Il en est de même pour les végétaux, dont l'étagement en fonction du niveau d'eau est le reflet de la grande diversité de potentialités d'accueil. Parmi ces espèces, de nombreuses sont rares, menacées de disparition et soumises à un statut de protection réglementaire. Leur nombre a considérablement diminué au cours du siècle dernier.~~

Les mares sont aujourd'hui de véritables zones de refuge potentielles pour de nombreuses espèces remarquables. Elles participent au stockage de l'eau en contribuant à l'amortissement des crues. Elles améliorent également la qualité de l'eau en diminuant la turbidité par sédimentation des matières en suspension et jouent un rôle d'auto épuration par la dégradation et l'élimination des éléments organiques sous l'action de l'ensemble des êtres vivants dans ces mares.

Mise en œuvre de l'opération :

La prestation a été réalisée par l'entreprise en charge de la réhabilitation du canal d'amenée Seine à la fin de l'année 2016.

Des recommandations ont été données pour les formes, les profondeurs afin de créer un maximum de diversité.

Sur deux d'entre elles, l'organe de vidange qui servait à la décantation des sédiments, a été conservé dans le cas où il faille vidanger ces dernières.

Indicateur :

Outils : Moyens humains externes

Coût : 0 euro

Prestation comprise dans le terrassement final.

Les trois mares en amont du Château de Saint Martin en mars 2017



AXE 3 : Respecter la biodiversité et agir pour la préserver ,la gérer, la valoriser